



DOW CHEMICAL CANADA ULC

Programme de garanties collectives à l'intention des retraités Coup d'œil sur les garanties 2024-2025

| FRAIS MÉDICAUX | BASE | OPTIONNELLE |
|--|--|---|
| Franchise (non applicable au séjour à l'hôpital) | 50 \$ / personne | 25 \$ / personne |
| Couverture | 90 % pour les premiers 2 000 \$ de frais remboursés ^{1,2} 100 % par la suite ¹ (excluant les séjours à l'hôpital) ² (excluant les frais de médicaments pour les participants qui résident au Québec) | 100 % |
| Paiement des frais de médicaments / Carte-médicaments | 90 % | 100 % |
| <ul style="list-style-type: none"> • Participants qui résident à l'extérieur du Québec • Participants qui résident au Québec sans RAMQ | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Participants qui résident au Québec avec RAMQ | Non applicable | Non applicable |
| Services et articles médicaux | 90 % | 100 % |
| <ul style="list-style-type: none"> • béquilles, cannes, plâtres, location de lit d'hôpital, fauteuils roulants, services d'ambulance, etc. | | |
| Hospitalisation dans votre province | 100 %, maximum de 150 \$ / jour | 100 %, maximum de 200 \$ / jour |
| Infirmières exerçant à titre privé | 90 %, maximum de 25 000 \$ / 3 ans | 100 %, maximum de 25 000 \$ / 3 ans |
| Services de psychologues ou de travailleurs sociaux autorisés | 90 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence | 100 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence |
| <ul style="list-style-type: none"> • maximum combiné • maximum 25 \$ / visite | | |
| Services de massothérapeutes, d'orthophonistes ou d'acupuncteurs | 90 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence | 100 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence |
| Services de podiatres ou de chiropodistes autorisés | 90 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence | 100 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence |
| <ul style="list-style-type: none"> • maximum combiné • maximum 25 \$ / visite | | |
| Services de chiropraticiens, d'ostéopathes ou de naturopathes autorisés | 90 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence | 100 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence |
| <ul style="list-style-type: none"> • maximum combiné • maximum 25 \$ / visite | | |
| Services de physiothérapeutes ou d'ergothérapeutes | 90 %, à concurrence de 1 000 \$ par personne par année de référence | 100 %, aucun maximum |
| <ul style="list-style-type: none"> • maximum combiné | | |
| Services d'ophtalmologistes ou d'optométristes autorisés | Non couverts | Un examen de la vue par personne / 2 ans |
| Chaussures orthopédiques | 400 \$ / paire, maximum 3 paires par année | |
| Orthèses plantaires | 450 \$ / paire, maximum 3 paires par année | |
| Soins reçus en cas d'urgence et sur recommandation à l'extérieur de la province | 100 % et 80 % respectivement, maximum viager de 500 000 \$ | 100 % et 80 % respectivement, maximum viager de 1 000 000 \$ |
| Maximum viager | 4 000 \$ par année, à l'exception des séjours à l'hôpital et des services d'infirmières exerçant à titre privé. | 5 000 \$ par année, à l'exception des séjours à l'hôpital, des services d'infirmières exerçant à titre privé, des pompes à insuline et des appareils de compression pneumatique des membres |

Année de référence

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

| FRAIS DENTAIRES | BASE | |
|---|---|--|
| Fréquence des examens périodiques | 1 examen tous les 9 mois | |
| Soins de prévention | 80 % | |
| Obturations et extractions | 80 % | |
| Soins de base/parodontie/endodontie | 50 % | |
| Soins de restauration majeurs | 50 % | Maximum pour les ponts – 800 \$ par année Maximum pour les couronnes – 250 \$ par année |
| Prothèses dentaires | 50 % | Maximum pour les prothèses amovibles – 500 \$ par année |
| Prestation maximale par année de référence (sauf les maximums mentionnés ci-dessus) | 1 000 \$ | |
| Franchise | Aucune | |
| Tarif | Décalage de deux ans par rapport au tarif le plus récent de l'association des chirurgiens-dentistes | |

Les soins dentaires de prévention comprennent notamment les soins normalement donnés à l'occasion des visites périodiques chez le dentiste, tels que les examens buccaux, le nettoyage des dents et les radiographies.

Les soins de base/parodontie/endodontie comprennent notamment les traitements radiculaires et les interventions chirurgicales mineures.

Les soins dentaires majeurs comprennent notamment les couronnes, les ponts et les interventions chirurgicales majeures.

Les frais de prothèses dentaires comprennent notamment les prothèses dentaires complètes ou partielles.

| ASSURANCE-VIE DE BASE | OPTION PAR DÉFAUT |
|---|--|
| Couverture <ul style="list-style-type: none"> Réduction de la couverture | 1 fois votre salaire pré-retraite, sous réserve d'un maximum combiné (assurance-vie de base et assurance-vie facultative du personnel réunies) de 1 500 000 \$ La couverture est réduite de 20 % à 66 ans et elle continue de diminuer jusqu'à 70 ans |
| ASSURANCE-VIE FACULTATIVE DU PERSONNEL | ASSURANCE FACULTATIVE |
| Couverture <ul style="list-style-type: none"> La couverture prend fin à 65 ans | De 1 à 5 fois votre salaire pré-retraite, sous réserve d'un maximum combiné (assurance-vie de base et assurance-vie facultative du personnel réunies) de 1 500 000 \$ |
| ASSURANCE-VIE FACULTATIVE DU CONJOINT | ASSURANCE FACULTATIVE |
| Couverture <ul style="list-style-type: none"> La couverture prend fin à 65 ans | Unités de 25 000 \$, jusqu'à concurrence de 300 000 \$ |
| ASSURANCE-VIE FACULTATIVE DES ENFANTS | ASSURANCE FACULTATIVE |
| Couverture <ul style="list-style-type: none"> La couverture prend fin à 65 ans | Unités de 5 000 \$, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ Le même montant s'applique à chacun des enfants admissibles |

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life. PDF-6157-F 09-21 np-m

165-02153
2024-2025/200/400